



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 septembre 2021 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 535, Route 323, Namur, et à laquelle sont présents les membres suivants :

M. MARTIN MEILLEUR                      M. GUY GAUTHIER                      M. SÉBASTIEN DESORMEAUX  
M. SÉBASTIEN DAUDLIN                      M<sup>ME</sup> JOSÉE DUPUIS

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, M. GILBERT DARDEL  
La Directrice générale/ Secrétaire-trésorière, M<sup>ME</sup> MARIE-PIER LALONDE GIRARD est aussi présente.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

### ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal des séances du 9 et 19 août 2021
- Période de questions d'ordre général
- **Résolutions :**
  - Levée de fonds de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation
  - Changement des heures d'ouverture pour le bureau municipal
  - Servitude à Hydro-Québec – Borne de recharge électrique
  - Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021
  - Appel d'offres dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) – Rénovation garage municipal
  - Réparation du tracteur New Holland
  - Embauche d'un pompier temps partiel – Monsieur Joey Currie
  - Embauche d'un pompier temps partiel – Monsieur Randy Currie
  - Budget du scrutin du 7 novembre 2021
  - Remplacement de ponceaux
  - Fin d'emploi – Employé 13-0044
  - Poste de Surintendant de la voirie
- **Finance :**
  - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Rapport du maire
- Période d'intervention des membres du conseil
- Réseau de téléphonie mobile
- Levée de la séance

\*\*\*\*\*

#### 2021-09-149      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE                      L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

#### 2021-09-150      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que la Directrice générale /Secrétaire-trésorière a remis copie du procès-verbal des séances du 9 et 19 août 2021, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;



Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le procès-verbal des séances du 9 et 19 août 2021 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

## **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

### **Dépôt d'une pétition concernant le projet Pekuliari**

#### **2021-09-151 LEVÉE DE FONDS DE LA COOPÉRATIVE DE SANTÉ DU NORD DE LA PETITE-NATION**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposée par la Coopérative de santé du Nord de la Petite-Nation, dans le cadre de l'activité annuelle de levée de fonds.

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE La Municipalité de Namur contribue pour un montant de 75,00 \$, dans le cadre de la levée de fonds annuelle de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation.

Adoptée à l'unanimité

#### **2021-09-152 CHANGEMENT DES HEURES D'OUVERTURE POUR LE BUREAU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT la demande des employés de fermer le bureau du secrétariat les vendredis après-midi ;

CONSIDÉRANT que la plupart des services gouvernementaux sont fermés le vendredi après-midi ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE Les heures d'ouverture du bureau municipal soient changées comme suit :

Lundi au jeudi	8h à 12h et 13h à 16h
Vendredi	8h à 12h

QUE Le personnel du secrétariat soit disponible sur demande et sur rendez-vous le vendredi après-midi.

Adoptée à l'unanimité

#### **2021-09-153 SERVITUDE À HYDRO-QUÉBEC – BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE**

CONSIDÉRANT la demande reçue pour le déploiement d'une borne de recharge rapide pour les véhicules électriques d'Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une entente ainsi qu'une servitude pour la construction et l'exploitation de la station de recharge ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QU' Une servitude d'une durée de 20 ans soit octroyée à Hydro-Québec pour l'installation d'une borne de recharge située au 535, Route 323, Namur, Québec, J0V 1N0.

QUE Le conseil de la Municipalité de Namur autorise le maire, Monsieur Gilbert Dardel ainsi que la directrice générale, secrétaire-trésorière, Madame Marie-Pier Lalonde Girard à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

#### **2021-09-154 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-11-413 adoptant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) prévoit qu'au cours de la période qui commence à 16 h 30 le 30<sup>e</sup> jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale, le conseil d'une municipalité locale ne peut siéger, sauf s'il survient un cas de force majeure nécessitant son intervention;

CONSIDÉRANT que le dimanche 7 novembre 2021 est la date fixée pour le scrutin de l'élection générale dans toutes les municipalités du Québec;



CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de repousser la date de la séance ordinaire fixée au lundi 11 octobre 2021 au lundi 4 octobre 2021;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le conseil municipal repousse la date de la séance ordinaire fixée au lundi 11 octobre 2021 au lundi 4 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

**2021-09-155 APPEL D'OFFRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM) – RÉNOVATION GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que la municipalité est éligible de recevoir une aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer des travaux dans le garage municipal;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE Le conseil municipal autorise qu'un appel d'offres sur invitation soit fait pour les travaux de rénovation à réaliser dans le garage municipal dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Adoptée à l'unanimité

**2021-09-156 RÉPARATION DU TRACTEUR NEW HOLLAND**

CONSIDÉRANT que le tracteur nécessite des réparations majeures ;

CONSIDÉRANT qu'il est difficile de déterminer le nombre d'heures exact qu'il faudra pour faire la réparation ;

CONSIDÉRANT que le prix approximatif de la réparation est évalué à 5 000 \$;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le Conseil municipal autorise la dépense pour la réparation du tracteur New Holland auprès de J-René Lafond inc.

Adoptée à l'unanimité

**2021-09-157 EMBAUCHE D'UN POMPIER TEMPS PARTIEL – MONSIEUR JOEY CURRIE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Namur possède son propre service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que le Directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité de Namur, Monsieur Alexandre Beaulieu-Hurteau recommande l'embauche de Monsieur Joey Currie à titre de pompier temps partiel ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le conseil accepte l'embauche de Monsieur Joey Currie au poste de pompier temps partiel sur appel pour la Municipalité de Namur.

Adoptée à l'unanimité

**2021-09-158 EMBAUCHE D'UN POMPIER TEMPS PARTIEL – MONSIEUR RANDY CURRIE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Namur possède son propre service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que le Directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité de Namur, Monsieur Alexandre Beaulieu-Hurteau recommande l'embauche de Monsieur Randy Currie à titre de pompier temps partiel ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le conseil accepte l'embauche de Monsieur Randy Currie au poste de pompier temps partiel sur appel pour la Municipalité de Namur.

Adoptée à l'unanimité

**2021-09-159 BUDGET DU SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021**



CONSIDÉRANT la tenue du scrutin le 7 novembre prochain ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le budget de 7 600 \$ déjà adopté pour la tenue de l'élection dont le scrutin aura lieu le 7 novembre 2021, soit réparti comme suit :

02 140 00 141	Rémunération des officiers d'élection	5 000 \$
02 140 00 321	Frais de poste	650 \$
02 140 00 454	Formation et perfectionnement	350 \$
02 140 00 610	Aliment et boisson	300 \$
02 140 00 670	Fournitures de bureau et bulletins de vote	1 300 \$

QUE La rémunération des officiers d'élection soit établie comme suit :

Président d'élection	Confection et révision de la liste électorale	578 \$
	Bureau de vote anticipation	384 \$
	Scrutin	578 \$

Secrétaire d'élection  $\frac{3}{4}$  de la rémunération du président

Révision	Réviseur	18,90 \$ / h
	Secrétaire	18,90 \$ / h
	Agent réviseur	16,20 \$ / h

	Vote par anticipation	Scrutin
Scrutateur	200 \$	200 \$
Secrétaire	190 \$	190 \$
Primo	200 \$	200 \$

	Dépouillement des votes de l'anticipation	50 \$
	Dépouillement des votes du scrutin – Scrutateur	17 \$ / h
	Dépouillement des votes du scrutin – Secrétaire	17 \$ / h
	Formation	20 \$

Adoptée à l'unanimité

#### 2021-09-160 REMPLACEMENT DE PONCEAUX

CONSIDÉRANT la subvention à recevoir dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration ;

CONSIDÉRANT que des ponceaux doivent être remplacés à certains endroits;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Trudeau Excavation Inc.

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE Le changement des ponceaux suivants soit autorisé.

- Chemin Marcel-Dardel
- Chemin Graham
- Impasse de la Petite-Rouge

Adoptée à l'unanimité

#### 2021-09-161 FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ 13-0044

CONSIDÉRANT que la période de probation de l'employé 13-0044 se termine ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est d'avis que l'employé n'a pas été en mesure lors de la période de probation de répondre aux exigences du poste;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil municipal entérine la fin d'emploi de l'employé 13-0044 en date du 10 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

#### 2021-09-162 POSTE DE SURINTENDANT DU DÉPARTEMENT DE LA VOIRIE



CONSIDÉRANT la résolution 2021-09-161 mettant fin à l'emploi de l'employé 13-0044 au poste de Surintendant à la voirie ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste vacant;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE La directrice générale, Madame Marie-Pier Lalonde Girard et le maire, Monsieur Gilbert Dardel soient autorisés à entreprendre les démarches nécessaires afin de combler le poste.

Adoptée à l'unanimité

#### **2021-09-163 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT que la Directrice générale/Secrétaire-trésorière atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 3 818,74 \$ apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 49 748,33 \$ apparaissant à la liste datée du 31 août 2021 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR**

##### **RAPPORT DU MAIRE**

##### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

#### **2021-09-164 RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE MOBILE**

CONSIDÉRANT que dans la région de Namur le signal de téléphonie mobile n'est pas accessible à plusieurs endroits;

CONSIDÉRANT que certains propriétaires seraient d'accord d'installer de nouvelles tours sur leur propriété;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil municipal demande à Bell Canada de faire des modifications du réseau afin d'avoir un réseau adéquat dans la Municipalité de Namur.

QUE La directrice générale, Marie-Pier Lalonde Girard achemine ladite résolution à Bell Mobilité afin de les informer de la situation;

Adoptée à l'unanimité

#### **2021-09-165 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20 h 07.

Adoptée à l'unanimité

---

Gilbert Dardel  
Maire

---

Marie-Pier Lalonde Girard  
Directrice générale, Secrétaire-trésorière